

Commune de Lucey

Procès – verbal du Conseil Municipal

Séance du 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lucey se sont réunis à 18h30 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 mai 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

BAILET M.C. -HERLEM B. – HENAULT T. – COLLIN C. – PAOLI I. – LEVEQUE A. CROIZIER F. – VITALLY C.-SANTOS GENET A.

ETAIENT EXCUSES :

HALLER F. (a donné pouvoir à André LEVEQUE) – LOBROT R. (a donné pouvoir à Christiane COLLIN)

HENAULT T. (arrivé à 18h50)

Rémi LOBROT a donné son pouvoir à Christiane COLLIN, Franck a donné son pouvoir à André LEVEQUE.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Il est procédé à la nomination de deux secrétaires pris dans le sein du Conseil. Christiane COLLIN et Christine VITALLY sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
 - o Prime pouvoir d'achat
 - o Assurance prévoyance
- Création d'un espace de sport et santé
- Sécurité routière
- Barrières passage à gué
- Renouvellement des benmes de tri
- Incivilités
- DICRIM
- Questions diverses

Madame le Maire demande aux élu(e)s que l'ordre du jour soit modifié suite à la présence au conseil de Sacha SANTOS, élu au conseil municipal des enfants.

CREATION D'UN ESPACE SPORT ET SANTE

Plan 5000 équipements génération 2024 :

En lien avec les J.O, l'Agence Nationale du Sport offre aux associations et collectivités la possibilité d'équiper les communes en matériel sportif.

Le dépôt d'une demande de subvention doit répondre à plusieurs critères. Le projet doit se faire en partenariat avec un établissement scolaire, des créneaux devant être réservés aux élèves. Il doit s'agir exclusivement d'un parcours santé et non d'une aire de jeux ou d'un espace récréatif. La subvention n'inclut pas le mobilier urbain, la pose de bancs ou l'éclairage.

Le coût du projet doit être compris entre 10 000 euros minimum et 500 000 euros maximum.

La subvention accordée est à hauteur de 80%, les 20% restants étant à la charge de la commune, ce qui correspond aux 20% de TVA.

La demande doit être déposée au plus tard le 07 juin. La réponse de l'Agence Nationale du Sport sera rendue en un mois.

Le conseil envisage de déposer une demande pour la somme minimum exigée. Le matériel sportif pourrait être installé sur les terrains situés vers le jeu de boules. Un créneau serait réservé à l'école 3 fois par semaine. Une convention sera signée avec l'école.

L'objectif est de proposer des modules qui puissent correspondre à différents publics, qui soient accessibles aux enfants à partir de 3 ans, aux adultes et aux personnes à mobilité réduite. Un conventionnement avec des associations est envisageable.

10 modules seront installés sur le terrain ainsi qu'une table de ping-pong et un tableau informatif. Les structures choisies sont toutes en bois afin de ne pas dénaturer le paysage du site.

TENUE DU BUREAU DE VOTE DU 09 JUIN 2024

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Trois équipes se succéderont pendant la journée. Le bureau sera tenu par les équipes suivantes :

De 8h à 11h = Marie-Christine BAILET, François CROIZIER, Alexandra Genet

De 11h à 14h : Thierry, Marie-Christine MICHEL, Bernard HERLEM

De 14h à 18h : Christine VITALLY, Christiane COLLIN, André LEVEQUE

Nous remercions Madame JANET qui avait proposé son aide.

INCIVILITES

Ces derniers temps des incivilités ont encore été constatées dans la commune. De la laine de verre neuve a été retrouvée dans les benmes de tri aux Puthods. Se trouvaient également par terre des vêtements ainsi qu'une cagette en carton et un panier à linge sale.

Le 29 avril vers 9h10, Madame le Maire a retrouvé sa voiture couverte de farine bio et d'œufs, le paquet vide ayant été laissé sur le pare-brise, une plainte a été déposée par le Maire et une enquête publique est en cours.

BARRIERE PASSAGE A GUE

Suite à des dépôts sauvages au passage à gué, le Conseil avait pris la décision d'y installer une barrière. 3 devis ont été demandés. Celui de l'entreprise BURNOL a été retenu.

Après le départ de Sasha, le Conseil a repris le déroulement de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS A PRENDRE

1) Prime pouvoir d'achat :

La prime exceptionnelle pouvoir d'achat, fixée à 75% du maximum attribuable et calculée en fonction des revenus respectifs des agents municipaux, sera payée sur le salaire du mois de juin. Elle s'élève à 600 euros pour Richard FERNANDEZ et Anne DIDIER, à 450 euros pour Yvan MATHELIN et à 225 euros pour Marie-Christine MICHEL.

2) Prévoyance :

La convention prend fin au 31/12/2024. La commune mandate le centre de gestion pour faire des appels d'offres auprès des différents organismes concernés.

SECURITE ROUTIERE

Une réunion de la commission travaux, élargie à François CROIZIER et André LEVEQUE, présents lors de la venue de Monsieur CAILLARD, agent du TDJ, est prévue le samedi 26 mai 2024. Cette réunion a pour objectif d'avancer dans la réflexion sur la sécurisation de différents endroits de la commune et notamment du chef-lieu, des Meules, des Puthods, de Vraisin et de Cremon.

Marie Claire BARBIER et François MOIROUD, conseillers départementaux, sont prêts à venir rencontrer les élus de Lucey lors d'un Conseil pour échanger autour de la sécurité et présenter ce que le département préconise.

RENOUVELLEMENT DES BENNES DE TRI

Suite à une réunion de la commission déchets à la CCY à laquelle a participé Bernard HERLEM, une rencontre a été organisée par le Maire en présence de Bernard HERLEM, Thierry HENNAULT et Christiane COLLIN, adjoints et de Franck HALLER, membre de la commission des déchets. La CCY propose de remplacer les bennes de tri du canton. Celles-ci datent, pour certaines, de 22 ans (alors que leur durabilité est en principe de 10 ans) sont en mauvais état.

On nous demande de choisir entre des bennes de tri semi-enterrées et des aériennes, sachant que le coût des bennes semi-enterrées est passé de 2000 à 5000 euros en l'espace de 3 ans. La Communauté de Communes de Yenne, lors d'un conseil communautaire, recommande aux communes de s'orienter vers des bennes aériennes afin de limiter les dépenses.

Sur la commune de Lucey, il y aurait 3 bennes au lieu de 2 au chef-lieu, 2 au lieu de 3 aux Puthods, le nombre restant inchangé à Vétrier (soit 2).

Madame le Maire précise que le remplacement des bennes de tri est pris en charge par la CCY, et que cette dernière précise que cela n'engendrera pas d'augmentation de la taxe des ordures ménagères.

DICRIM

Madame le Maire et François CROIZIER ont assisté à une réunion à Ruffieux avec IRMA et le SHR. Celle-ci a permis de rappeler le contenu réglementaire et de mettre à disposition de nombreuses ressources sur lesquelles s'appuyer. Le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) est un supplément adapté à la commune et doit être renouvelé tous les 5 ans. Le nôtre n'étant pas suffisamment contextualisé, il est nécessaire de le revoir. Monsieur CROIZIER souhaiterait que cette révision se fasse avec l'ensemble du conseil municipal

Elodie PERRICHON propose de venir faire un exercice de terrain qui serait précédé d'une réunion de sensibilisation. Elle viendrait accompagnée des personnes de l'IRMA.

QUESTIONS DIVERSES

1) Etat des routes

La route de Vétrier est très abîmée, il arrive un moment où on ne peut plus rapiécer. Cette année la priorité sera d'en refaire une portion sur un bon kilomètre. En attendant de pouvoir refaire le reste et dans un souci de sécurité, on utilisera de l'enrobé à froid.

Pour diminuer les dégradations, il faut limiter la route en tonnage.

2) Lignes téléphoniques

Des devis sont en attente. D'autres opérateurs qu'AGITEL doivent être contactés.

Concernant la fibre optique, nous n'avons pas eu de nouvelles au sujet de la date de mise en service. L'armoire se trouve à Jongieux. La commune de Jongieux ne souhaite pas rajouter de poteaux, comme beaucoup de communes.

Les personnes qui feront de nouvelles constructions ou qui transformeront des granges devront se raccorder à la fibre ce qui risque de leur coûter cher dans la mesure où il n'y a rien de prévu.

Le Maire,

BAILET Marie-Christine,

Les secrétaires,

COLLIN Christiane et VITALLY Christine,

Collin

